



Imposition l'étranger indemnité rupture conventionnelle a

Par rmyx79

Bonjour a tous,

je suis actuellement expatrié et souhaite faire une rupture conventionnelle pour lancer ma propre entreprise dans mon pays d'expatriation (Pays Bas). Savez vous ou je devrai déclarer les indemnités ? En France, celles ci sont exemptées d'impôts (avec un certain seuil) mais pas au Pays Bas.

D'autre part je suis actuellement sous 2 contrats : un avec mon employeur français et un avec mon employeur hollandais. Dois je faire une rupture de contrat aussi avec mon employeur aux Pays Bas ?

Si vous avez des informations je suis preneur. Merci beaucoup